

Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 23 MARS 1834.

Amendemens déposés sur le projet de route en fer.

Amendement de M. DE PUYDT.

ART. 1^o. Le gouvernement est autorisé à faire, pour le perfectionnement du système de communications intérieures, les travaux neufs et les modifications ci-après aux voies existantes, savoir :

- A. Des routes en fer, partant d'Ostende et se rendant à la frontière de Prusse, par Bruges, Gand, Malines, Louvain, Liège et Verviers, avec embranchement de Malines sur Anvers et sur Bruxelles.
- B. Des routes ordinaires dans chaque province ayant le développement suivant :

Dans la Flandre occidentale	20 lieues	}	250 lieues.
Flandre orientale	20 »		
Hainaut.	20 »		
Brabant.	20 »		
Anvers.	30 »		
Liège.	25 »		
Namur.	25 »		
Limbourg.	30 »		
Luxembourg.	60 »		

- C. Les péages des canaux du Hainaut seront réduits au même taux que ceux de la route en fer de Liège vers les Flandres

ART. 2. Les travaux des chemins de fer seront mis en concession, à perpétuité, par adjudication publique.

Le rabais de l'adjudication aura lieu sur le tarif du péage.

Ce tarif sera divisé en trois catégories :

- 1^o Transports en transit pour l'Allemagne et la France ;
- 2^o Produits de l'industrie indigène, destinés à l'exportation ;
- 3^o Produits étrangers et indigènes destinés à la consommation intérieure.

Les routes ordinaires seront faites par les provinces auxquelles il sera accordé, à titre gratuit, des subsides égaux aux $\frac{3}{5}$ de la dépense de ces routes.

Art. 3 Le gouvernement pourra réduire le maximum du tarif de la concession,
de la 1^{re} quand les besoins du commerce extérieur l'exigeront.
catégorie.

Il sera pris, le cas échéant, tels arrangements que de droit avec les concessionnaires pour opérer ces réductions.

DE PUYDT.

Nous proposons de substituer, à l'art. 2 du projet de la section centrale, un article ainsi conçu :

L'exécution commencera par les sections de Malines à Verviers, de Malines à Ostende, de Malines à Anvers, et de Malines à Bruxelles.

Dans les sections de Malines à Verviers et de Malines à Ostende, les travaux seront commencés simultanément et poursuivis sans interruption.

CONST. RODENBACH, J.-B. D'HANE, MOREL-DANHEEL,
P. DEVAUX, DONNY, C. COPPIETERS, L. DESMAISIÈRES,
C. VUYLSTEKE, L.-A. VUYLSTEKE, DE FOERE, HYE-HOYS,
BEKAERT - BAECKELANDT, Vicomte VILAIN XIII,
C. DU BOIS, A. RODENBACH, DE MAN D'ATTENRODE,
J.-J. THIENPONT.